

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

**Président :** Monsieur Guy GODEFROY, Maire

**Secrétaire de séance :** Monsieur MARCHANDISE

**Présents :** Mrs GODEFROY, DE RE, DURAND, POIRET, CHARTREL, MARCHANDISE, PLUCHE et LECAT  
Mmes SIMON, BIAVA, FERNANDEZ-MOPIN, HERVAUX, HARDIER-QUINT, SEZILLE DES ESSARTS  
et DESTALMINIL

-----

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 2 juillet 2020, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENTS LOCATIONS SALLE POYVALENTE**

Face à la crise sanitaire liée au COVID-19, trois demandes de remboursement des acomptes versés pour la location de la Salle Polyvalente nous sont parvenues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces remboursements pour un montant total de 492.00 €.

### **DEMANDE DE SUBVENTION : PASSAGE BAFA**

Monsieur le maire rappelle la délibération prise le 2 juillet relative aux subventions 2020. Vu la demande présentée par DORA Emelyne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui octroyer la somme de 150.00 € pour le passage du BAFA .

### **ATTRIBUTION DU PRIX DE POMMERY 2020**

Suite au tirage du Prix de Pommery le 14 juillet 2020, deux jeunes de CUTS ont été tirés au sort. Suite au vote des subventions 2020 le 2 juillet dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme 45,00 € à MINARD Florian et 45,00 € à FRAIGNAC Solène.

### **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS : EXERCICE 2020**

A la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au taux de 0.9 % pour l'année 2020.

### **REPRESENTATION COMMUNALE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA CCPN**

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'une CLECT doit être créée par l'organe délibérant de la CCPN qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. La Commission est composée de membres des conseils municipaux et chaque commune doit disposer d'un représentant. Cette commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Guy GODEFROY pour le représenter à la CLECT.

### **SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE : ADHESION DES EPCI**

Monsieur le maire précise qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion des Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte. Celles-ci souhaitent transférer au SE60 deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux)

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de ces 3 communautés de communes.

### **DIVISION DE LA PROPRIETE TOP/COMMUNE DE CUTS**

Monsieur le maire rappelle que la Commune est propriétaire d'un bâtiment acquis en 2019 pour y installer les services techniques municipaux. Pour faciliter l'accès au bâtiment, il est nécessaire d'acheter une parcelle d'une superficie de 31 m<sup>2</sup>. Les propriétaires ont accepté à titre gracieux, les frais de division et de bornage étant pris en charge par la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de cette parcelle à titre gracieux et autorise le maire à signer l'acte de vente.

Concernant ce bâtiment des travaux d'aménagement sont à réaliser afin d'être conforme aux normes en vigueur. Monsieur le maire propose de se faire assister par un maître d'œuvre, C-TECH, pour préparer le projet (études, plans, estimation budgétaire...), réaliser les dossiers de subvention et les demandes d'autorisation d'urbanisme. Le coût de ces prestations s'élève à 5 280.00 € HT.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), accepte ce devis et autorise le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

### **CONVENTION DE GESTION DES HYDRANTS – RENOUELEMENT**

Monsieur le maire sollicite l'assemblée pour le renouvellement de notre convention de gestion des hydrants avec SUEZ France. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Commune compte 21 hydrants, un hydrant est en défaut pour débit insuffisant (une réserve d'eau a été créée pour y remédier). SUEZ France présente trois prestations, chacune pour une durée de 10 ans.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour, 5 contre et une abstention), accepte la prestation n°2 au prix de 90 € HT/an/poteau comprenant : la mise à jour annuelle des plans, la visite annuelle avec prises de mesures de pression-débit, l'entretien détaillé dans la prestation, la remise en peinture tous les 5 ans et le renouvellement des hydrants sur devis à réception de l'ordre de service. Le Conseil autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

### **CONTROLE DE LEGALITE : ORGANISATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS**

Monsieur le maire fait part des remarques de la Préfecture sur l'organisation et la désignation des membres du CCAS le 5 juin 2020, lors du contrôle de légalité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°2020-021.

Le Conseil Municipal ayant fixé à 8 le nombre total de membres, il y a donc lieu de procéder à nouveau à l'élection des 4 membres désignés par le Conseil Municipal.

Une seule liste se présente. L'ensemble des conseillers municipaux ayant voté à bulletin secret, les résultats suivants sont proclamés :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire (bulletins blancs) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

- Madame Yvette SIMON
- Madame Nicole BIAVA
- Madame Pascale FERNANDEZ-MOPIN
- Madame Sonia HARDIER-QUINT

### **INTERVENTION DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS**

#### **ENVIRONNEMENT :**

- Les membres délégués au SIVOM VEO relatent la dernière réunion du Syndicat. Le prix de taxe d'assainissement est fixé à 3,43 € le m<sup>3</sup>
- Le délégué au SEEN évoque la dernière réunion du Syndicat. Le prix de l'eau devrait baisser en 2021. Dans l'Oise, la nappe est constante, pas de problème d'alimentation en eau. La chloration est également faible : 0,02.

## **CCAS /FETES ET CEREMONIES :**

- Le repas du CCAS initialement prévu le 4 octobre est annulé au vu du contexte sanitaire.
- L'Exposition de Serge DAMIENS devrait se dérouler les samedi 28 et dimanche 29 novembre.
- Pour le Marché de l'Avent : 12 chalets ont été sollicités à la Ville de NOYON
- La brocante a été une réussite, l'organisation était bien gérée en tenant compte des restrictions sanitaires actuelles.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Le Commissaire enquêteur pour le PLU a été nommé par le Tribunal. Après deux réunions, l'enquête sera ouverte au public
- Relativement au PLU, Monsieur le Maire informe qu'un administré avait déposé un CU positif au lieu-dit « La Barre » qui est maintenant caduque. Ce terrain actuellement constructible ne le sera plus dans le nouveau PLU. Il souhaite donc présenter un nouveau certificat avant son approbation.
- Remerciements de Madame Coupet suite au décès de son compagnon.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du représentant des Somalis à Djibouti qui souhaiterait honorer la mémoire de ces combattants en 2021. La proposition d'organiser une cérémonie le jour du 14 juillet est évoquée.
- Le dossier de reprise de la boulangerie est en cours. La mairie a sollicité diverses sources de financement pour les acquéreurs.
- L'expérimentation pour l'implantation d'un radar sur la commune continue. Une réunion de concertation aura lieu en octobre.
- Les messes reprennent à Cuts. Afin de dissocier l'entrée et la sortie, il est nécessaire de remettre en service une porte condamnée.
- Des véhicules stationnent régulièrement sur le trottoir. Afin de faire respecter cette interdiction, le gendarme référent de notre commune sera informé.
- TDF Orange va démarrer les travaux d'implantation de l'antenne relais.
- Beaucoup de trottoirs ne sont pas entretenus par les riverains, il est proposé de leur adresser un courrier personnalisé.
  
- Le prochain Conseil Municipal est fixé au 20 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Guy GODEFROY